

ARRETE

COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

- Vu le code de l'éducation notamment les articles R.811-10 et suivants ;
- Vu la délibération du conseil académique en date du 30 Avril 2024 portant désignation des sections disciplinaires de l'université de Bourgogne ;
- Vu les élections du Président et du Président suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement en date du 31 Mai 2024 ;

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers comprend :

➤ **Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés :**

- Emmanuel Py – Président
- Bertrand Belvaux – Vice-Président
- Fan Yang Song – Vice-Présidente
- Corinne Leloup

➤ **Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires :**

- Olivier Couture
- Pierre Pellenard
- Aurore Granero
- Marie-Ange Fougère

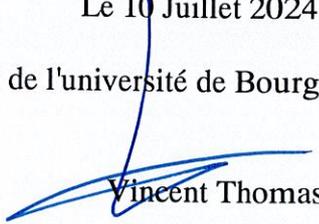
➤ **Collège des usagers**

- Lyssandre Baron
- Robinson Daoust
- Léonard De Almeida Girod
- Lancelot Krypiec
- Lucile Chupin
- Zoé Degoix
- Jeanne Merle
- Chloé Porterat

Dijon,

Le 10 Juillet 2024,

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent Thomas